



Universität  
Basel

Juristische  
Fakultät



# **Les règles de responsabilité comme instruments de gestion des risques émergents**

56ème Congrès annuel de la Société suisse du droit de la  
responsabilité civile et des assurances,  
Université de Bâle, 16 janvier 2016

Prof. Dr. Herbert Zech, Faculté de droit de l'Université de Bâle

# **Les règles de responsabilité comme instruments de gestion des risques émergents**

- I. La gestion des nouveaux risques en tant que mission du droit de la responsabilité
- II. La responsabilité en cas de création fautive du risque
- III. La responsabilité causale pour les risques connus
- IV. La responsabilité causale pour les risques futurs?
- V. Conclusion

# I. La gestion des nouveaux risques en tant que mission du droit de la responsabilité

1. Problématique: incertitude liée à des risques d'un genre nouveau (en particulier risques technologiques)
2. Opérations à risque: point de départ pour la gestion de risques émergents

Développement → Application → Perfectionnement

3. Buts de la réglementation du droit de la responsabilité et gestion de l'information lacunaire
4. Information lacunaire quant aux différents acteurs (connaissance des risques)

Inconnu → Développeur → Professionnel → Communauté

# I. La gestion des nouveaux risques en tant que mission du droit de la responsabilité

1. Incertitude liée aux problèmes de genre nouveau (en particulier risques technologiques)
2. Opérations à risque: approches pour la gestion de risques émergents

Développement → Application → Perfectionnement

3. Buts de la réglementation du droit de la responsabilité et gestion de l'information lacunaire
4. Information lacunaire quant aux différents acteurs (connaissance des risques)

... → Développeur → Professionnel → Communauté

# I. La gestion des nouveaux risques en tant que mission du droit de la responsabilité

1. Incertitude liée aux problèmes de genre nouveau (en particulier risques technologiques)
2. Opérations à risque: approches pour la gestion de risques émergents

Développement → Application → Perfectionnement

3. Buts de la réglementation du droit de la responsabilité et gestion de l'information lacunaire
4. Information lacunaire quant aux différents acteurs (connaissance des risques)

Inconnu → Développeur → Professionnel → ...

## **II. La responsabilité en cas de création fautive du risque**

1. Objectif de la responsabilité pour comportement fautif: Etablissement d'un niveau déterminable optimal de responsabilité
2. Détermination d'un comportement autorisé par l'Etat: délégation à la jurisprudence
3. Comportement en rapport avec les risques d'un genre nouveau: la reconnaissance/détection en tant que condition à la violation des devoirs et extension des obligations
4. Renversement du fardeau de la preuve, en particulier responsabilité du fait des produits
5. Post-marketing

### **III. La responsabilité causale pour les risques connus**

1. Objectif de la responsabilité causale: Gestion du niveau de diligence et d'activité, impulsion pour le développement
2. Mise en oeuvre technique grâce à la responsabilité causale
3. Evaluation du risque déléguée aux personnes agissant
4. La gérabilité des risques non reconnaissables  
„méconnaissance reconnaissable“  
  
Application seulement si évaluation possible, impulsion pour le développement
5. Legal Lag

## **IV. La responsabilité causale pour les risques futurs?**

1. Analogie globale avec les responsabilités causales existantes
2. La clause générale de responsabilité causale
3. La responsabilité technique: responsabilité pour la mise en oeuvre technique
4. Responsabilité pour les nouveautés techniques, pour les innovations



# V. Conclusion

Approche de la responsabilité pour les risques émergents sous différents angles:

Extension de la responsabilité pour faute: création du danger

Extension de la responsabilité causale: analogie, clause générale

Problème de la sécurité du droit

Alternative envisageable: responsabilité pour innovations

**Merci pour votre attention!**

